

Versailles, le 22 septembre 2020

Mise en service de la voie nouvelle départementale Sartrouville/Montesson

Aujourd'hui, Pierre Bédier, président du Conseil départemental des Yvelines, Valérie Péresse, présidente de la Région Île-de-France, Nicole Bristol, maire de Montesson, et Pierre Fond, maire de Sartrouville, ont inauguré la voie nouvelle RD 1022, en travaux depuis le printemps 2019 et dernier volet de la voie nouvelle départementale Sartrouville/Montesson. Inscrite parmi les grands projets d'infrastructures visant à améliorer les conditions de circulation et de sécurité des Yvelinois, cette infrastructure permettra de connecter les aménagements réalisés au Nord avec la RD 311, afin de compléter le maillage routier et délester le centre-ville de Montesson du trafic de transit. Coût global de l'opération de la voie nouvelle : 96,6 M€.

Situées dans une boucle de Seine, les communes de Sartrouville (2^e commune la plus peuplée des Yvelines) et Montesson présentent un contexte géographique particulier. Leur accessibilité est tributaire d'ouvrages franchissant la Seine et de grandes infrastructures de transport (autoroute A14, voies ferrées de la ligne Paris-Le Havre, RER A et ligne de Grande Ceinture). Avec des centres villes et certains quartiers saturés, le report de trafic sur la voirie locale traversant des zones d'habitat étendait aussi leur saturation.

En février 2019, la mise en service du tracé urbain (RD 1021) avait déjà permis d'alléger le trafic, de diminuer substantiellement le nombre de poids lourds sur l'avenue Gabriel Péri (RD121), et d'améliorer la fluidité et la sécurité de la circulation sur l'ensemble des voiries de Sartrouville.

Aujourd'hui, après 14 mois de travaux, ce nouveau barreau routier départemental a fait l'objet d'un phasage dissocié, les comblements des carrières souterraines représentant un prérequis incontournable. Après l'industrie de la pierre à bâtir, la culture des champignons a naturellement pris place dans ces vastes carrières. À mesure que les exploitations de champignonnières se sont clôturées, les volumes laissés à l'abandon se sont remplis de déchets de toutes sortes, près de 46 000 m³ de déchets ont ainsi été évacués dans le cadre de l'opération.

Tout au long du tracé et de ses aménagements, le Département a planté plus de 180 000 arbustes et arbres.

Le Département reste très engagé dans ses démarches d'aménagements prenant en compte les principes de développement durable en réutilisant les matériaux de déblais d'un chantier pour une opération de remblais sur le même chantier ou sur un autre à proximité limitant les rotations d'engins de transport et les nuisances associées (bruit, pollution, consommation de carburants...). Tel est le cas sur le projet de la voie nouvelle Sartrouville/Montesson dans le cadre de cette dernière phase de l'opération sur cette zone des anciennes carrières à Montesson présentant un excédent de matériaux de type marno-calcaire. Ainsi, en collaboration avec le SMSO pilotant le projet du prolongement de la digue de Montesson, sur ce secteur, 30 000 m³ de déblais ont ainsi été réemployés venant combler un déficit de matériaux pour la réalisation de modelés paysagers.

L'aménagement du nouveau barreau de 800 mètres va contribuer à fluidifier la plaine de Montesson (Montesson, Carrières-sur-Seine et Houilles) en connectant les aménagements réalisés au Nord avec la RD 311 (route de St Germain) et en délestant le centre-ville de Montesson du trafic de transit (notamment l'avenue du Général de Gaulle à Montesson). Au total, 10 000 véhicules/jour y sont attendus.

Grâce aux différents aménagements menés depuis 2010, la voie nouvelle profite désormais aux communes de Montesson et Sartrouville et permet :

- de diminuer et soulager le trafic dans le quartier de La Borde à Montesson,
- de limiter le trafic dans le centre-ville de Montesson,
- de faciliter l'accès aux commerces montessonnois,
- de désengorger la RD 121 qui traverse le centre-ville de Sartrouville,

- d'amoinrir la circulation de transit de trois axes importants : avenues de la République et Jaurès, quais de Seine et avenues de Tobrouk et de la Convention,
- de favoriser l'accès à la gare et aux commerces sartrouillois,
- de faciliter les circulations douces,
- de préserver l'activité agricole de la plaine par des voies de désenclavement.

Le financement :

- Coût du Projet : **96,6 M€** dont 80,9 M€ de travaux et 15,7 M€ au titre des acquisitions foncières
- Participation RIF Plan Anti-Bouchon et circulations douces : **7,730 M€**

Calendrier de l'opération :

- **2005** : avis favorable unanime des conseils municipaux de Sartrouville et de Montesson
- **25 novembre 2005** : adoption du dossier de prise en considération du projet par l'Assemblée départementale.
- **18 juin au 18 juillet 2007** : enquête publique
- **7 mars 2008** : arrêté préfectoral de Déclaration d'utilité Publique.
- **15 novembre 2010** : début des travaux
- **Février 2019** : Mise en service de la partie urbaine à Sartrouville
- **Septembre 2020** : Mise en service de la totalité du tracé et de ses aménagements

